



Délégués :

En exercice :.....	17
Présents :.....	13
Pouvoirs :.....	4
Votants :.....	17
Suffrages exprimés ..	12
Ont voté pour :.....	12
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Bureau communautaire du 11 avril 2024

DECISION N° BC/24-013

Environnement

**Marché 2023-019 : Démolition et terrassement de la
déchèterie-recyclerie de Vernon - Lot 2 : Phase 1
Terrassement - Avenant 1**

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 5 avril 2024, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, Salle Vallée du Gambon, 12 rue de la Mare à Jouy, DOUAINS, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 11 avril 2024 à 15h30.

Etaient présents :

Frédéric DUCHÉ, Pascal LEHONGRE, Pieternella COLOMBE, Aline BERTOU, Antoine ROUSSELET , Dominique MORIN, Christian LE PROVOST, Guillaume GRIMM, Thibaut BEAUTÉ, Pascal JOLLY, Jérôme GRENIER, Julien CANIN, Annick DELOUZE

Absents :

Absents excusés :

Pouvoirs :

François OUZILLEAU a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ, Thomas DURAND a donné pouvoir à Annick DELOUZE, Johan AUVRAY a donné pouvoir à Dominique MORIN, Patricia DAUMARIE a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE

Secrétaire de séance : Jérôme GRENIER

Le Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2019-59, du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/21-78 du 8 juillet 2021, portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC/22-137 du 24 novembre 2022 portant construction d'une déchèterie-recyclerie sur la commune de Vernon : approbation de l'opération et de son plan de financement ;

Vu la délibération du Bureau communautaire n° BC/23-032 du 25 mai 2023 autorisant la signature du marché 2023/019 de démolition et terrassement dans le cadre de la construction d'une déchèterie et d'une recyclerie sur la commune de Vernon;

Vu le projet d'avenant n° 1 ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Vu l'avis de la CAO du 15/03/2024 ;

Considérant que le Bureau communautaire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant l'autorisation de signer les marchés et les accords-cadres dont la valeur hors taxe est supérieure ou égale au seuil européen défini en matière de marchés publics de fournitures et de services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ayant une incidence financière supérieure à 5 % de leur montant initial ;

Considérant la nécessité de passer un avenant n°1 au marché 2023/019 Démolition et terrassement dans le cadre de la construction d'une déchèterie et d'une recyclerie sur la commune de Vernon - Lot 2 : Phase 1 Terrassement – Plateformes - Eaux pluviales;

Considérant que François OUZILLEAU, Jérôme GRENIER, Johan AUVRAY, Patricia DAUMARIE et Dominique MORIN ne prennent pas part au vote ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant n°1 2023/019 Démolition et terrassement dans le cadre de la construction d'une déchèterie et d'une recyclerie sur la commune de Vernon - Lot 2 : Phase 1 Terrassement – Plateformes - Eaux pluviales ayant pour objet la réalisation de prestations complémentaires entraînant :

- une plus-value de 47 370,10 € HT soit 56 844,12 € TTC
- une augmentation du délai d'exécution de 5 jours

Le montant du marché n°2023/019 Démolition et terrassement dans le cadre de la construction d'une déchèterie et d'une recyclerie sur la commune de Vernon - Lot 2 : Phase 1 Terrassement – Plateformes - Eaux pluviales est porté après avenant 1 à 667 222,35 € HT (800 666,00 € TTC) soit 7,64% d'augmentation par rapport au montant initial.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet sna27.fr et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Seine Normandie Agglomération
12 Rue la mare à Jouy
27120 DOUAINS

<https://www.marches-securises.fr>

Représenté par : Monsieur Frédéric DUCHE, Président de Seine Normandie Agglomération

B - Identification du titulaire du marché

Groupement d'entreprises représenté par :

ATURA TP

ZI LES GENETAIS - ROUTE DU MANOIR

27460 ALIZAY

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

Liste des co-traitants : CARTIER

C - Objet du marché

Démolition et terrassement dans le cadre de la construction d'une déchèterie et d'une recyclerie sur la commune de Vernon/ Lot n° 02 : Terrassement, plateformes et dépollution

Référence du marché : 2023/019/02

Date de la notification : 19/09/2023

Délai d'exécution : 2 mois et 2 semaines

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %

- Montant HT : 619 852,25 €

- Montant TTC : 743 822,70 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

- Création de prix nouveaux au marché
- Modification des quantités prévues au marché
- Prolongation du délai d'exécution

Dans le cadre de l'opération, il était prévu de réaliser un élargissement de 5,00 mètres de la rue du Croquet.

Cependant, afin de garantir un accès plus confortable et sécurisé à la déchèterie il a été décidé (à la demande de ville de Vernon) d'élargir la rue de 5,50 mètres à la place des 5,00 mètres initialement prévus.

Les prestations ajoutées sont :

- Élargissement de la voie d'entrée/sortie de la déchèterie à 5,50 mètres à la place de 5,00 mètres,
- Un accotement de 1,00 mètre à la place de 50 centimètres,
- Une glissière de sécurité dito existant en bois sur toute la longueur de l'accès,
- Des travaux de réservations pour 3 candélabres : tranchée pour les fourreaux, les fourreaux et 3 massifs bétons (prestations prévues initialement sur la phase 2),

Par ailleurs, les travaux de terrassements et d'élargissement de la rue du Croquet nécessitent l'abattage de 12 arbres supplémentaires contre 2 prévus au marché.

Les prestations ajoutées sont :

- L'abattage de 2 arbres pour l'élargissement de la rue du Croquet (à la demande de ville de Vernon),
- L'abattage de 10 arbres non repérés sur le plan topographique du géomètre en limite de clôture entre la déchèterie existante et le terrain agricole.

1. Création de prix nouveaux :

	Description des Ouvrages	U.	Quantités	Prix Unitaire	Montant
1-1	Dépose / repose de glissière bois ce prix comprend: la dépose de la glissière existante, la fourniture et la mise en oeuvre d'une nouvelle glissière bois sur 30 ml	ml	60,00	260,00	15 600,00
PN02	Mise à la côte de deux tampons d'assainissement y compris remplacement des tampons fonte hydraulique D400	ft	1,00	1 860,00	1 860,00
PN03	Fourniture et mise en oeuvre de GNT 0/31.5 en accotement sur 50cm de largeur	M2		23,40	
PN04	Réalisation d'une tranchée y/ c sablage et remblaiement	ml	90,00	55,00	4 950,00
PN05	Fourniture et mise en oeuvre d'un foureau D 63 en tranchée	ml	90,00	6,50	585,00
PN06	Fourniture et mise en oeuvre d'un câble de terre	ml	90,00	9,50	855,00
PN07	Fourniture et pose de massif de candélabre type M6	U	3,00	375,00	1 125,00

La création des prix nouveaux génère une augmentation de 24 975,00 € HT

2. Modification des quantités :

Les quantités sont modifiées selon les devis suivants :

	N° devis	Moins-value	Plus-value	Prix nouveaux	Total
Elargissement rue du Croquet	4224021156	- 41 022,05 €	57 777,15 €	24 975,00 €	41 730,10 €
Abattage des arbres	4224021174	- 790,00 €	6 430,00 €		5 640,00 €
Total		- 41 812,05 €	64 207,15 €	24 975,00 €	47 370,10 €

L'avenant 1 augmente le montant du marché de 47 370,10 € HT soit 56 844,12 € TTC

	Montant initial	Avenant 1	Total des avenants	Total après avenant
HT	619 852,25 €	47 370,10 €	47 370,10 €	667 222,35 €
TVA 20%	123 970,45 €	9 474,02 €	9 474,02 €	133 444,47 €
TTC	743 822,70 €	56 844,12 €	56 844,12 €	800 666,82 €
Variation par rapport au montant initial				7,64%

Le montant initial de 619°852,25°€°HT (743°822,70°€°TTC) est porté après avenant à 667 222,35°€°HT (800°666,00°€°TTC) soit 7,64% d'augmentation par rapport au montant initial.

La répartition du montant de l'avenant entre les cotraitants est la suivante :

Type	Nom	Ancien M. HT	Ancien M. TTC	Ajout / dimi. HT	Ajout / dimi TTC	Montant après avenant HT	Montant après avenant TTC
------	-----	--------------	---------------	------------------	------------------	--------------------------	---------------------------

Mandataire	ATURA TP	467 894,77 €	561 473,72 €	47 370,10 €	56 844,12 €	515 264,87 €	618 317,84 €
Co-traitant	CARTIER	151 957,48 €	182 348,98 €	0,00 €	0,00 €	151 957,48 €	182 348,98 €
TOTAL		619 852,25 €	743 822,70 €	47 370,10 €	56 844,12 €	667 222,35 €	667 222,35 €

3. Prolongation du délai d'exécution

Le délai d'exécution de 2 mois et 2 semaines est prolongé de 5 jours.

Compte tenu que l'augmentation du montant global du marché est supérieure à 5%, la Commission d'Appel d'Offres a été consultée pour avis.

E - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur Frédéric DUCHE, Président de Seine Normandie Agglomération